



© Marcel Benot

L'AGRICULTEUR SORT
LE LAVOIR DE L'OUBLI.

Sommaire

Page 3

Éditorial

Pages 4

Arbres en sursis en Bretagne

Page 5

Pour la biodiversité,
ça chauffe aussi !

Pages 6-7

Gloire du Roundup

Pages 8-9

Pollution des eaux par les nitrates
La Bretagne, mauvais élève
de l'Europe

Page 10

Lorient a aussi sa Foire à l'eau

Pages 11-18

Dossier :
L'eau au cœur du patrimoine

Page 19

Carrière Neiz-Vran de Saint-Evarzec

Pages 20-21

Faire vivre la consultation

Pages 22-25

Brèves

Page 26

A lire

Page 27

Écho des marais

Illustrations

Nono

Retrouvez avec ce numéro la brochure

Un jardin pour les papillons



Bon sens

Point n'est besoin, pour préserver la nature, de toujours faire appel à l'analyse scientifique, juridique ou technique, pour apprécier une situation et distinguer le bon grain de l'ivraie.

Il en est ainsi à propos de la dernière campagne de publicité à la gloire du pesticide Roundup diffusée ce printemps dans toute la presse bretonne. L'habileté diabolique d'un message soigneusement élaboré avec le concours des meilleurs communicants, ne réussira pas à nous faire prendre des vessies pour des lanternes, et un pesticide pour un produit anodin, dont l'usage serait indispensable dans nos jardins.

Faudrait-il, sur cette campagne publicitaire, débattre à l'infini pour savoir si elle est scientifiquement fondée, argumentée au plan technique, voire même légale ?

Au moment où la Bretagne s'efforce à grands frais de réduire la pollution de ses rivières par les pesticides, et à l'heure où le Grenelle de l'environnement fixe un objectif de réduction de moitié de l'utilisation de ces poisons, écoutons notre seul bon sens. Il nous dit qu'une telle campagne est en contradiction flagrante avec cette ambition : voilà la seule analyse qui vaille.

Une analyse d'ailleurs partagée par la secrétaire d'État à l'Écologie, N. Kosciusko Morizet, estimant lors d'un débat le 25 juin à l'Assemblée nationale, que cette campagne était « scandaleuse ».

Alors, si tel est le cas, il n'y a pas d'autres solutions, comme pour l'alcool ou le tabac, – autres causes d'altération de la santé publique – que d'interdire la publicité en faveur des pesticides.

C'est le sens des actions qu'Eau & Rivières mènera dans les prochains mois.

Le bon sens.



MARTINE GERDIL
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :

Marcel Benot
Eau et Rivières
1, rue Gabriel Fauré, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Comité de rédaction :

Marcel Benot, Denis de La Broise,
Bernard Dugornay, Arnaud Clugery,
Sophie Legendre, Jacques Primet.

Rédacteurs :

Martine Gerdil, André Perron, Michel Riou, Jean-François Piquot, Aurélie Houdart, Marcel Benot,

Arnaud Clugery, Martine Gerdil, Jean-Pierre Allot,
Gilles Huet, Jean Hamon, Jacques Primet, Camille
Gillard, Corinne Gicquel et Séverine Louat, Annie Le
Guilloux, Mickael Raguénès, Céline Robert.
Correcteur : J.-M. Basnier.

Copyright Eau et Rivières de Bretagne

Dépôt légal à parution
N° CPPAP 0910G87124
ISSN 01 82-0567

Fabrication :

Secrétaire de rédaction : Arnaud Clugery
Photothèque : Arnaud Clugery
Impression : Cloître Imprimeurs



Le magazine *Eau et Rivières* est imprimé
avec des encres végétales sur du Reprint
50 % recyclé post-consommation.

L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie
qu'il respecte trois règles au minimum :

- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du
directeur de la publication.

Adhésion/abonnement : 30 €.
Abonnement seul : 20 €.

+ d'informations sur nos sites :
eau-et-rivieres.asso.fr
educatif.eau-et-rivieres.asso.fr

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.